

# Pfizer *Préférence*,

une nouvelle façon pour les patients québécois de poursuivre leur traitement avec un médicament d'origine de Pfizer

# 60 %

60 % des Québécois atteints d'une maladie chronique croient qu'ils devraient avoir le choix de recevoir un médicament d'ordonnance d'origine ou un générique.

Sondage Pfizer *Préférence*, Janvier 2015  
Ensemble Strategies. Commandité par Pfizer Canada Inc.



Les patients ignorent souvent qu'ils peuvent exiger de recevoir le médicament d'origine qui leur a été prescrit.



Le contexte est récemment devenu plus difficile pour les patients qui veulent exercer leur choix en matière de médicaments.



De nombreux patients ayant une assurance médicaments peuvent seulement se faire rembourser la somme équivalente au coût du générique, s'il en existe un.

Communiqué du ministre de la Santé et des Services sociaux, 12 février 2015  
<http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/salle-de-presse/ficheCommunique.php?id=878>



Le programme Pfizer *Préférence* permet aux patients de commencer ou de poursuivre un traitement avec le médicament d'origine de Pfizer. Aucune somme supplémentaire n'est déboursée par l'État dans le cadre du programme Pfizer *Préférence*.

Grâce au programme Pfizer *Préférence*, le patient se fait rembourser une grande partie de la différence entre le prix du médicament d'origine et celui du générique.



Pfizer remboursera une partie du coût du médicament Pfizer directement sur une carte Pfizer *Préférence* personnalisée. Les patients pourront ensuite utiliser la carte partout où VISA est accepté.

Consultez le [www.pfizerpreference.ca](http://www.pfizerpreference.ca)

